

Contrat unique de vente d'Electricité : ARENH

Fourniture et accès au réseau public de distribution et son utilisation

Conditions Particulières en vigueur au 10.02.2020

Clients raccordés en domaine Basse Tension > 36 kVA

EDSB l'agence, SAS au capital de 100 000 €, immatriculée au RCS de GAP sous le n° 810 687 236, dont le siège social est situé Place Médecin Général Blanchard - 05100 BRIANCON.

Contact par téléphone : **04 92 21 51 57**, par mail : contact@edsb-lagence.fr ou sur le site internet www.edsb-lagence.fr

1. Client titulaire du contrat et Point de livraison

Raison sociale : CHRONOPRIMEURS
SIRET : 380 986 604 00037 Immatriculée au RCS de : Créteil
Titre/Prénom/Nom du Signataire : Mme Andrée JOSSE
Adresse Siège : 2 RUE D'ANGERS – CP 40703 – 94584 RUNGIS CEDEX

Forme juridique : SARL
Capital social : 100 000.00€ APE : 4631Z
Qualité : Gérant.

Coordonnées de l'interlocuteur :

Titre/Prénom/Nom : Mme Andrée JOSSE

Tél. 1 : 06 09 27 15 71

Tél. 2 :

Courriel : alexandra.j@chronoprimeurs.fr

L'objet du Contrat, la vente d'Electricité, est précisé à l'article II des Conditions Générales de Vente (CGV). Les Conditions Particulières de Vente (CPV) ont pour objet de préciser les modalités d'exécution du Contrat dont le(s) Point(s) De Livraison (PDL) est (sont) identifié(s) ci-dessous :

Nom et adresse du Site	GRD	PDL	FTA BT>36kVA	Puissances souscrites (kVA)			
				HPH	HCH	HPE	HCE
36/38 RUE D'ANGERS 94550 CHEVILLY LARUE	Enedis	30002230207306	CU	72	72	72	72

Le Client informera EDSB l'agence par écrit, de tout changement relatif aux informations concernant ce(s) site(s) dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois suivant le changement.

Horosaisonnalité du TURPE BT > 36 kVA :

HPH : Heures Pleines Hiver	HCH : Heures Creuses Hiver	HPE : Heures Pleines Été	HCE : Heures Creuses Été
Hiver : du 1 ^{er} novembre au 31 mars		Été : du 1 ^{er} avril au 31 octobre	

Les classes temporelles sont fixées localement par le gestionnaire de réseau de distribution en fonction des conditions d'exploitation des Réseaux Publics de Distribution (RPD). Elles sont communiquées à toute personne en faisant la demande.

2. Objet et durée du contrat

Le Client souscrit à l'offre du 09/04/2021 valable jusqu'au **16/04/2021 – 16H.**

Le contrat prend effet le **01/08/2021** et expire le **31/12/2025** sous réserve des dispositions de l'article III des CGV.

Le contrat sera reconduit expressément à son échéance contractuelle par périodes successives de 1 an, sauf en cas de résiliation notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours avant l'échéance contractuelle annuelle concernée conformément à l'article XIV des CGV.

3. Prix

Les prix mentionnés dans le présent article sont des prix hors toutes taxes, impôts et contributions de toute nature, tel qu'indiqué à l'article VIII des CGV.

Abonnement Mensuel (€ HT)	Prix de la consommation (€ HT/kWh)			
	HPH	HCH	HPE	HCE
34,00	0,08721	0,06299	0,05095	0,03005

Les prix couvrent, pour le(s) Site(s) identifié(s) à l'article 1, la fourniture d'électricité et la fonction de Responsable d'Equilibre.

Cette offre comprend 0% Energie Verte (article VIII- 4 des CGV).

Les prix de fourniture sont à majorer, en fonction de la réglementation en vigueur :

- des coûts du mécanisme de capacité
- des coûts proportionnels au soutirage physique RTE de 0€/kWh.

Evolution des prix de fourniture

Les prix de la fourniture d'électricité indiqués dans le présent article peuvent être modifiés par EDSB l'agence à chaque échéance contractuelle conformément à l'article VIII.-1 des CGV. Les nouveaux prix seront communiqués par voie postale ou par courriel, au plus tard 45 jours avant leur date de prise d'effet à l'interlocuteur indiqué dans l'article 1. Le Client est réputé avoir accepté ces nouvelles conditions s'il ne résilie pas, par courrier recommandé avec accusé de réception, le contrat dans un délai de 30 jours avant l'échéance contractuelle annuelle. La résiliation est à adresser à l'attention du Service Commercial d'EDSB l'agence.

Mécanisme de capacité

Les prix de fourniture de chaque site seront majorés du coût de capacité. Ce coût supplémentaire, imposé par les pouvoirs publics, est applicable à tous les fournisseurs à compter du 1er janvier 2017. EDSB l'agence le refacture de plein droit, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, selon la formule suivante détaillée à l'article VIII-2 des CGV.

Coût capacité 2021 (€ HT/kWh) :

Coût capacité HPH	Coût capacité HCH	Coût capacité HPE	Coût capacité HCE
0.003	0.003	0.003	0.003

Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (« ARENH »)

Cette offre prend en compte les droits à l'ARENH au prix en vigueur à la date de signature (42€/MWh - article VIII.- 3 des CGV) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Horosaisonnalité : TURPE BT 36 4 index

Droit ARENH HPH	Droit ARENH HCH	Droit ARENH HPE	Droit ARENH HCE
0.00%	0.00%	124.34%	208.66%

Toute évolution de l'ARENH qui serait décidée par les pouvoirs publics sera répercutée à l'euro l'euro au Client.

Conformément à l'article VIII.-3 des CGV, dans le cas d'un arrêt ou d'une suspension du dispositif ARENH pour quelque motif que ce soit, ou dans le cas où la puissance ARENH allouée au Client varierait suite à une décision des pouvoirs publics ou suite à un dépassement du volume global maximal d'ARENH prévu à l'article L336-2 du Code de l'Energie, la quantité d'énergie électrique manquante ou excédentaire serait alors valorisée sur la base des prix de marché de gros de l'électricité en France.

L'obligation de capacité liée à l'ARENH manquante serait alors valorisée sur la base du prix de la première enchère publique de garantie de capacité relative à l'année concernée par cet événement et publiée par EPEX SPOT. L'ensemble sera répercuté sur la facture du Client.

4. Résiliation

Dans l'hypothèse où le Contrat est résilié à l'initiative du Client pour un motif autre que ceux énoncés dans l'article XIV des CGV, le Client sera redevable envers EDSB l'agence d'une indemnité de résiliation dont le montant sera fixé selon les modalités de l'article XIV des CGV.

5. Modalités de facturation et de règlement

Chaque facture mensuelle est émise sur la base des informations communiquées par le GRD à EDSB l'agence ou, à défaut, sur la base de prévisions de consommation du Client estimées par EDSB l'agence. Dès communication par le GRD des consommations réelles du Client, les éventuels écarts constatés entre les consommations estimées ayant servi de base à une facturation mensuelle et les consommations relevées par le GRD donneront lieu à une régularisation de facturation.

Les factures seront adressées au payeur désigné ci-dessous :

Nom du Payeur	Adresse du payeur	Adresse de facturation (si différente)
SARL CHRONOPRIMEURS	2 RUE D'ANGERS – CP 40703 94584 RUNGIS CEDEX	

Modes de règlement proposés par EDSB l'agence :

- Prélèvement automatique ☒ Remplir le mandat de prélèvement SEPA joint + RIB
- Virement bancaire ☐ A EDSB l'agence, avec numéro de(s) facture(s) en libellé :
IBAN FR76 1009 6182 1200 0584 9530 134 - BIC : CMCIFRPP
- Carte bancaire ☐ Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence à Briançon, par téléphone, ou par internet
- Espèces ☐ Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence à Briançon
- Chèque bancaire ☐ A l'ordre d'EDSB l'agence exclusivement, avec numéro de(s) facture(s) au dos du chèque

Lorsque les factures sont réglées par chèque, ils sont à libeller à l'ordre d'EDSB l'agence exclusivement. Afin d'en permettre le traitement, ils doivent être adossés des références de la - ou des - facture(s) réglée(s). Sans indication sur l'affectation du règlement par chèque, ou pour quelque manquement du fait du client, le chèque sera retourné au client qui devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Lorsque les factures sont réglées par virement bancaire, le libellé du virement doit contenir les références de la ou des factures réglées. Sans indication sur l'affectation du règlement par virement, ou pour quelque manquement du fait du client, le virement ne pourra être affecté au compte du client, qui devra alors se manifester par écrit précis, et le client devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Délai de paiement :

Conformément à l'article X- 1 des CGV, le règlement des factures sera effectué dans un délai de **15** jours suivant la date d'émission des factures. Les factures sont émises et adressées tous les mois. Aucune minoration ne sera accordée pour le paiement anticipé. Les règlements reçus après la date d'exigibilité feront l'objet de facturation de frais, conformément à l'article X.- 2 des CGV.

Garantie :

Au titre du présent Contrat, un dépôt de garantie d'un montant de 0 € sera facturé par EDSB l'agence sur la première facture d'Électricité émise. Ce dépôt n'est pas soumis à la TVA et n'est pas productible d'intérêt. Sous réserve de ne pas avoir été utilisé à concurrence de sommes dues par le Client durant le Contrat, le dépôt sera restitué sur la dernière facture émise au titre du Contrat et viendra en déduction de cette dernière.

SARL CHRONO PRIMEURS
2, Rue d'Angers - CP 40703
94584 Rungis Cedex
Tél. 01.46.87.60.21 - Fax : 01.46.87.61.67
Siret 380 986 604 00037

6. Services associés

Votre contrat inclut les services suivants sans surcoût :

- Accueil physique du lundi de 13h30 à 16h, et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au **04 92 21 51 57**
- Un interlocuteur disponible à l'adresse : contact@edsb-lagence.fr
- Service Espace Client 24h/24 en ligne sur l'espace personnalisé du site www.edsb-lagence.fr
- Alerte mensuelle sur facturation en cas d'écarts significatifs
- Bilan annuel
- Demandes diverses auprès du GRD (sauf en cas de panne) dont la prestation de changement de fournisseur

Le Client peut accéder à l'aide-mémoire du consommateur d'énergie qui recense les droits dans le cadre des contrats de fourniture d'énergie sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/dgcrf/Consommation/faq-sur-ouverture-des-marches-electricite-et-gaz-naturel>

7. Acceptation Client

Le Client atteste choisir EDSB l'agence comme fournisseur d'électricité. Le client déclare que son Contrat auprès de son ancien Fournisseur aura pris fin à la date d'effet du présent contrat. Le cas échéant, le Client autorise EDSB l'agence à faire toutes les démarches auprès du GRD pour effectuer le changement de Fournisseur. Le Client donne mandat à EDSB l'agence pour obtenir auprès du GRD les informations de mesures de consommation passées et à venir du(es) Point(s) de Livraison concerné(s) par ce contrat. Le client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les accepte. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'annexe des CGV précitées, relative à l'accès et à l'utilisation du Réseau, mise à disposition sur le site Internet www.edsb-lagence.fr et les accepte. Les présentes conditions particulières se substituent en tant que de besoin aux accords antérieurs et prévalent sur les conditions générales en cas de contradiction avec celles-ci.

Fait en un exemplaire, à Rungis, le 14/04/2021

NOM, Prénom du titulaire + signature : Josée Andrée Concrante

Ou NOM Prénom du Mandataire + qualité + signature :

☐ En cochant cette case le Mandataire atteste disposer d'un mandat signé par le Client et le tenir à disposition d'EDSB l'agence à sa demande

Cette offre doit être signée et dûment complétée par une personne habilitée.
Les pièces à joindre : Kbis + relevé d'identité bancaire + copie CNI

SARL CHRONO PRIMEURS
2, Rue d'Angers - CP 40703
94584 Rungis Cedex
Tél. 01.46.87.60.27 - Fax : 01.46.87.61.67
Siret 380 986 604 00037

8. Mandat de prélèvement SEPA

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM :

En signant ce formulaire vous autorisez, EDSB l'agence à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'EDSB l'agence.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR69ZZ807554

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

SARL CHRONO PRIMEURS

2, Rue d'Angers - CP 40703

94584 Rungis Cedex

Tél. 01.46.87.60.27 - Fax : 01.46.87.61.67

CRÉANCIER

EDSB l'agence

Place Médecin Général Blanchard – BP 6
05105 BRIANÇON CEDEX

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER (RIB correspondant à joindre OBLIGATOIREMENT)

IBAN : FR76 1820 6004 5165 0369 7208 974 BIC : AGRIFRPP882

Type de paiement :

- ☒ Paiement récurrent/répétitif (chaque facture ou mensuel)
☐ Paiement ponctuel (une seule facture)

Fait à : Rungis Signature

Le : 14/04/2021

Réf. PDL : 30002230207306

SARL CHRONO PRIMEURS
2, Rue d'Angers - CP 40703
94584 Rungis Cedex
Tél. 01.46.87.60.27 - Fax : 01.46.87.61.67
Siret 380 986 604 00037

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles ne peuvent donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés.

**CREDIT AGRICOLE
DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

RIB FRANCE	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
	18206	00451	65036972089	74
IBAN ETRANGER	FR76 1820 6004 5165 0369 7208 974			BIC AGRIFRPP882

Domiciliation		Nom et adresse du titulaire
CAF IDFSUD	(00451)	S.A.R.L. CHRONOPRIMEURS
Tél : 0146862408		2 RUE D ANGERS BAT A3 CP 40703 94584 RUNGIS CEDEX 2

FILVERT :

INTERNET :
www.ca-paris.fr *

INTERNET MOBILE :
m.ca-paris.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 26 quai de la Rapée
75012 Paris - 775 665 615 RCS PARIS - code APE 6419 Z
Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 008 015 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

**CREDIT AGRICOLE
DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

RIB FRANCE	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
	18206	00451	65036972089	74
IBAN ETRANGER	FR76 1820 6004 5165 0369 7208 974			BIC AGRIFRPP882

Domiciliation		Nom et adresse du titulaire
CAF IDFSUD	(00451)	S.A.R.L. CHRONOPRIMEURS
Tél : 0146862408		2 RUE D ANGERS BAT A3 CP 40703 94584 RUNGIS CEDEX 2

FILVERT :

INTERNET :
www.ca-paris.fr *

INTERNET MOBILE :
m.ca-paris.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 26 quai de la Rapée
75012 Paris - 775 665 615 RCS PARIS - code APE 6419 Z
Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 008 015 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

30 002 230 207 306

SGE
Factures 145 574 kWh
143 453 kWhCAR 30002230207306
144 514 kWhPointe 0 kWh
HPH 30 011 kWh
HPE 12 879 kWh
HCE 74 770 kWh
HCH 26 853 kWh

SGE (via ED5)

30 002 230 207 306

	HPH	HCH	HPE	HCE	Pointe	
Période	Heures Pleines Hiver/Saison Haute	Heures Creuses Hiver/Saison Haute	Heures pleines été	Heures creuses été	Nature	
01/02/2021 au 10/03/2021	5462	2324	0	0	Réelle	
01/01/2021 au 10/02/2021	5857	2605	0	0	Réelle	
01/12/2020 au 10/01/2021	5771	2554	0	0	Réelle	
01/11/2020 au 10/12/2020	6209	2632	0	0	Réelle	
01/10/2020 au 10/11/2020	1995	814	5524	2136	Réelle	
01/09/2020 au 10/10/2020	0	0	10729	3792	Réelle	
01/08/2020 au 10/09/2020	0	0	12789	4554	Réelle	
01/07/2020 au 10/08/2020	0	0	13193	4632	Réelle	
01/06/2020 au 10/07/2020	0	0	12590	4376	Réelle	
01/05/2020 au 10/06/2020	0	0	9434	3458	Réelle	
01/04/2020 au 10/05/2020	0	0	8897	3253	Réelle	
01/03/2020 au 10/04/2020	4937	2045	2163	849	Réelle	
30002230207306	30231	12974	75319	27050	145574	
	30 231 kWh	12 974 kWh	75 319 kWh	27 050 kWh	0 kWh	145 574 kWh

Pointe 0 kWh
HPH 30 231 kWh
HCH 12 974 kWh
HPE 75 319 kWh
HCE 27 050 kWh
Estimation CAR (SGE) : 145 574 kWh

Factures

Pointe 0 kWh
HPH 29 791 kWh
HCH 12 785 kWh
HPE 74 222 kWh
HCE 26 656 kWh
Estimation CAR (SGE) : 143 453 kWh

PDL : 300 022 302 073 06- ID N°0001 - FACTURATION PERIODE DU 25/01/2021 AU 24/02/2021

Vos références
Nom site : CHRONOPRIMEURSAdresse du site
CHRONOPRIMEURS
36/38 RUE D'ANGERS
94160 RUNGISTarif non réglementé
Segment C4
Offre Horizon Dissocié Electricité
Option tarifaire : Courte Utilisation

Date anniversaire : 31/06/2021

Heures Pleines Hiver
Heures Creuses Hiver
Heures Pleines Eté
Heures Creuses Eté
Puissance pondéréePuissances souscrites (kVA)
72
72
72
72
72Données de comptage
Compteur PME-PMI 4 postes
Matricule compteur : 031636398825
Coefficient de lecture : 18 221 kWh
9 265 kWh
9 860 kWh
9 994 kWh
12 150 kWh
12 892 kWh
16 966 kWh
17 825 kWh
14 521 kWh
10 469 kWh
12 965 kWh
8 325 kWh
143 453 kWh

Historique de la consommation du site

Energie active	Quantité (kWh)	Prix unitaire	H.T.
Période du 10/12/2020 au 31/12/2020			724,99 €
Mécanisme de capacité Heures Pleines Hiver	4085	0,00999	40,91 €
Mécanisme de capacité Heures Creuses Hiver	1812	0,00064	1,16 €
Période du 10/12/2020 au 09/01/2021			
Heures pleines hiver	5771	0,08410	485,34 €
Heures creuses hiver	2554	0,06148	157,02 €
Période du 01/01/2021 au 09/01/2021			
Mécanisme de capacité Heures Pleines Hiver	1676	0,02354	39,45 €
Mécanisme de capacité Heures Creuses Hiver	742	0,00150	1,11 €
Abonnement (HT)			35,67 €
Période du 25/01/2021 au 24/02/2021		420,00 €/an	35,07 €

4206
8.410
6.148
5.265
3.356

EDSB l'agence, SAS au capital de 100 000 €, immatriculée au RCS de GAP sous le n° 810 687 236, dont le siège social est situé Place Médecin Général Blanchard - 05100 BRIANCON.

Contact par téléphone : **04 92 21 51 57**, par mail : contact@edsb-lagence.fr ou sur le site internet www.edsb-lagence.fr

1. Client titulaire du contrat et Point de livraison

Raison sociale : CHRONOPRIMEURS

SIRET : 380 986 604 00037

Immatriculée au RCS de : Créteil

Titre/Prénom/Nom du Signataire : Mme Andrée JOSSE

Adresse Siège : 2 RUE D'ANGERS – CP 40703 – 94584 RUNGIS CEDEX

Forme juridique : SARL

Capital social : 100 000.00€

APE : 4631Z

Qualité : Gérant.

Coordonnées de l'interlocuteur :

Titre/Prénom/Nom : Mme Andrée JOSSE

Tél. 1 : 06 09 27 15 71

Tél. 2 :

Courriel : alexandra.j@chronoprimeurs.fr

L'objet du Contrat, la vente d'Electricité, est précisé à l'article II des Conditions Générales de Vente (CGV). Les Conditions Particulières de Vente (CPV) ont pour objet de préciser les modalités d'exécution du Contrat dont le(s) Point(s) De Livraison (PDL) est (sont) identifié(s) ci-dessous :

Nom et adresse du Site	GRD	PDL	FTA BT>36kVA	Puissances souscrites (kVA)			
				HPH	HCH	HPE	HCE
RUE D'ANGERS BAT BT B3 94150 RUNGIS	Enedis	30002231435000	LU	78	78	78	78

Le Client informera EDSB l'agence par écrit, de tout changement relatif aux informations concernant ce(s) site(s) dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois suivant le changement.

Horosaisonnalité du TURPE BT > 36 kVA :

HPH : Heures Pleines Hiver	HCH : Heures Creuses Hiver	HPE : Heures Pleines Été	HCE : Heures Creuses Été
Hiver : du 1 ^{er} novembre au 31 mars		Été : du 1 ^{er} avril au 31 octobre	

Les classes temporelles sont fixées localement par le gestionnaire de réseau de distribution en fonction des conditions d'exploitation des Réseaux Publics de Distribution (RPD). Elles sont communiquées à toute personne en faisant la demande.

2. Objet et durée du contrat

Le Client souscrit à l'offre du 09/04/2021 valable jusqu'au **16/04/2021 – 16H**.

Le contrat prend effet le **01/08/2021** et expire le **31/12/2025** sous réserve des dispositions de l'article III des CGV.

Le contrat sera reconduit expressément à son échéance contractuelle par périodes successives de 1 an, sauf en cas de résiliation notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours avant l'échéance contractuelle annuelle concernée conformément à l'article XIV des CGV.

3. Prix

Les prix mentionnés dans le présent article sont des prix hors toutes taxes, impôts et contributions de toute nature, tel qu'indiqué à l'article VIII des CGV.

Abonnement Mensuel (€ HT)	Prix de la consommation (€ HT/kWh)			
	HPH	HCH	HPE	HCE
34,00	0,08721	0,06299	0,05095	0,03005

Les prix couvrent, pour le(s) Site(s) identifié(s) à l'article 1, la fourniture d'électricité et la fonction de Responsable d'Equilibre.

Cette offre comprend 0% Energie Verte (article VIII- 4 des CGV).

Les prix de fourniture sont à majorer, en fonction de la réglementation en vigueur :

- des coûts du mécanisme de capacité
- des coûts proportionnels au soutirage physique RTE de 0€/kWh.

Evolution des prix de fourniture

Les prix de la fourniture d'électricité indiqués dans le présent article peuvent être modifiés par EDSB l'agence à chaque échéance contractuelle conformément à l'article VIII.-1 des CGV. Les nouveaux prix seront communiqués par voie postale ou par courriel, au plus tard 45 jours avant leur date de prise d'effet à l'interlocuteur indiqué dans l'article 1. Le Client est réputé avoir accepté ces nouvelles conditions s'il ne résilie pas, par courrier recommandé avec accusé de réception, le contrat dans un délai de 30 jours avant l'échéance contractuelle annuelle. La résiliation est à adresser à l'attention du Service Commercial d'EDSB l'agence.

SARL CHRONO PRIMEURS

2, Rue d'Angers - CP 40703

94584 Rungis Cedex

Tél. 01.46.87.60.27 - Fax : 01.46.87.61.67

Siret 380 986 604 00037

Mécanisme de capacité

Les prix de fourniture de chaque site seront majorés du coût de capacité. Ce coût supplémentaire, imposé par les pouvoirs publics, est applicable à tous les fournisseurs à compter du 1er janvier 2017. EDSB l'agence le refacture de plein droit, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, selon la formule suivante détaillée à l'article VIII-2 des CGV.

Coût capacité 2021 (€ HT/kWh) :

Coût capacité HPH	Coût capacité HCH	Coût capacité HPE	Coût capacité HCE
0.003	0.003	0.003	0.003

Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (« ARENH »)

Cette offre prend en compte les droits à l'ARENH au prix en vigueur à la date de signature (42€/MWh - article VIII.- 3 des CGV) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Horosaisonnalité : TURPE BT 36 4 index

Droit ARENH HPH	Droit ARENH HCH	Droit ARENH HPE	Droit ARENH HCE
0.00%	0.00%	124.34%	208.66%

Toute évolution de l'ARENH qui serait décidée par les pouvoirs publics sera répercutée à l'euro l'euro au Client.

Conformément à l'article VIII.-3 des CGV, dans le cas d'un arrêt ou d'une suspension du dispositif ARENH pour quelque motif que ce soit, ou dans le cas où la puissance ARENH allouée au Client varierait suite à une décision des pouvoirs publics ou suite à un dépassement du volume global maximal d'ARENH prévu à l'article L336-2 du Code de l'Energie, la quantité d'énergie électrique manquante ou excédentaire serait alors valorisée sur la base des prix de marché de gros de l'électricité en France.

L'obligation de capacité liée à l'ARENH manquante serait alors valorisée sur la base du prix de la première enchère publique de garantie de capacité relative à l'année concernée par cet événement et publiée par EPEX SPOT. L'ensemble sera répercuté sur la facture du Client.

4. Résiliation

Dans l'hypothèse où le Contrat est résilié à l'initiative du Client pour un motif autre que ceux énoncés dans l'article XIV des CGV, le Client sera redevable envers EDSB l'agence d'une indemnité de résiliation dont le montant sera fixé selon les modalités de l'article XIV des CGV.

5. Modalités de facturation et de règlement

Chaque facture mensuelle est émise sur la base des informations communiquées par le GRD à EDSB l'agence ou, à défaut, sur la base de prévisions de consommation du Client estimées par EDSB l'agence. Dès communication par le GRD des consommations réelles du Client, les éventuels écarts constatés entre les consommations estimées ayant servi de base à une facturation mensuelle et les consommations relevées par le GRD donneront lieu à une régularisation de facturation.

Les factures seront adressées au payeur désigné ci-dessous :

Nom du Payeur	Adresse du payeur	Adresse de facturation (si différente)
SARL CHRONOPRIMEURS	2 RUE D'ANGERS – CP 40703 94584 RUNGIS CEDEX	

Modes de règlement proposés par EDSB l'agence :

- Prélèvement automatique ☒ Remplir le mandat de prélèvement SEPA joint + RIB
- Virement bancaire ☐ A EDSB l'agence, avec numéro de(s) facture(s) en libellé :
IBAN FR76 1009 6182 1200 0584 9530 134 - BIC : CMCIFRPP
- Carte bancaire ☐ Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence à Briançon, par téléphone, ou par internet
- Espèces ☐ Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence à Briançon
- Chèque bancaire ☐ A l'ordre d'EDSB l'agence exclusivement, avec numéro de(s) facture(s) au dos du chèque

Lorsque les factures sont réglées par chèque, ils sont à libeller à l'ordre d'EDSB l'agence exclusivement. Afin d'en permettre le traitement, ils doivent être adossés des références de la - ou des - facture(s) réglée(s). Sans indication sur l'affectation du règlement par chèque, ou pour quelque manquement du fait du client, le chèque sera retourné au client qui devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Lorsque les factures sont réglées par virement bancaire, le libellé du virement doit contenir les références de la ou des factures réglées. Sans indication sur l'affectation du règlement par virement, ou pour quelque manquement du fait du client, le virement ne pourra être affecté au compte du client, qui devra alors se manifester par écrit précis, et le client devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Délai de paiement :

Conformément à l'article X- 1 des CGV, le règlement des factures sera effectué dans un délai de **15** jours suivant la date d'émission des factures. Les factures sont émises et adressées tous les mois. Aucune minoration ne sera accordée pour le paiement anticipé. Les règlements reçus après la date d'exigibilité feront l'objet de facturation de frais, conformément à l'article X.- 2 des CGV.

Garantie :

Au titre du présent Contrat, un dépôt de garantie d'un montant de 0 € sera facturé par EDSB l'agence sur la première facture d'Électricité émise. Ce dépôt n'est pas soumis à la TVA et n'est pas productible d'intérêt. Sous réserve de ne pas avoir été utilisé à concurrence de sommes dues par le Client durant le Contrat, le dépôt sera restitué sur la dernière facture émise au titre du Contrat et viendra en déduction de cette dernière.

SARL CHRONO PRIMEURS
2, Rue d'Angers - CP 40703
94584 Rungis Cedex
Tél. 01.46.87.60.27 - Fax : 01.46.87.61.67
Siret 380 986 604 00037

6. Services associés

Votre contrat inclut les services suivants sans surcoût :

- Accueil physique du lundi de 13h30 à 16h, et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au **04 92 21 51 57**
- Un interlocuteur disponible à l'adresse : contact@edsb-lagence.fr
- Service Espace Client 24h/24 en ligne sur l'espace personnalisé du site www.edsb-lagence.fr
- Alerte mensuelle sur facturation en cas d'écarts significatifs
- Bilan annuel
- Demandes diverses auprès du GRD (sauf en cas de panne) dont la prestation de changement de fournisseur

Le Client peut accéder à l'aide-mémoire du consommateur d'énergie qui recense les droits dans le cadre des contrats de fourniture d'énergie sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Consommation/faq-sur-ouverture-des-marches-electricite-et-gaz-naturel>

7. Acceptation Client

Le Client atteste choisir EDSB l'agence comme fournisseur d'électricité. Le client déclare que son Contrat auprès de son ancien Fournisseur aura pris fin à la date d'effet du présent contrat. Le cas échéant, le Client autorise EDSB l'agence à faire toutes les démarches auprès du GRD pour effectuer le changement de Fournisseur. Le Client donne mandat à EDSB l'agence pour obtenir auprès du GRD les informations de mesures de consommation passées et à venir du(es) Point(s) de Livraison concerné(s) par ce contrat. Le client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les accepte. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'annexe des CGV précitées, relative à l'accès et à l'utilisation du Réseau, mise à disposition sur le site Internet www.edsb-lagence.fr et les accepte. Les présentes conditions particulières se substituent en tant que de besoin aux accords antérieurs et prévalent sur les conditions générales en cas de contradiction avec celles-ci.

Fait en un exemplaire, à Rungis, le 14/04/2021

NOM, Prénom du titulaire + signature : JOSSE Andrée Cogérante

Ou NOM Prénom du Mandataire + qualité + signature :

☐ En cochant cette case le Mandataire atteste disposer d'un mandat signé par le Client et le tenir à disposition d'EDSB l'agence à sa demande

Cette offre doit être signée et dûment complétée par une personne habilitée.
Les pièces à joindre : Kbis + relevé d'identité bancaire + copie CNI

SARL CHRONO PRIMEURS
2, Rue d'Angers - CP 40703
94584 Rungis Cedex
Tél. 01.46.87.60.27 - Fax : 01.46.87.61.67
Siret 380 986 604 00037

8. Mandat de prélèvement SEPA

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM :

En signant ce formulaire vous autorisez, EDSB l'agence à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'EDSB l'agence.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR69ZZZ807554

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	CRÉANCIER
SARL CHRONO PRIMEURS 2, Rue d'Angers - CP 40703 94584 Rungis Cedex Tél. 01.46.87.60.27 - Fax : 01.46.87.61.67 Siret 380 986 604 00037	EDSB l'agence Place Médecin Général Blanchard - BP 6 05105 BRIANÇON CEDEX

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER (RIB correspondant à joindre OBLIGATOIREMENT)

IBAN : FR76 1820 6004 5165 0369 7208 374 BIC : AGRIFRPP882

Type de paiement :

- ☒ Paiement récurrent/répétitif (chaque facture ou mensuel)
☐ Paiement ponctuel (une seule facture)

Fait à : Rungis Signature

Le : 14/04/2021
SARL CHRONO PRIMEURS
2, Rue d'Angers - CP 40703
94584 Rungis Cedex
Tél. 01.46.87.60.27 - Fax : 01.46.87.61.67
Siret 380 986 604 00037

Réf. PDL : 30002231435000

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles ne peuvent donner lieu à aucune action, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information des personnes et aux libertés.

**CREDIT AGRICOLE
DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

RIB FRANCE	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
	18206	00451	65036972089	74
IBAN ETRANGER	FR76 1820 6004 5165 0369 7208 974			BIC AGRIFRPP882

Domiciliation	Nom et adresse du titulaire
CAF IDFSUD (00451)	S.A.R.L. CHRONOPRIMEURS
Tél : 0146862408	2 RUE D ANGERS BAT A3 CP 40703 94584 RUNGIS CEDEX 2

FILVERT :

INTERNET :
www.ca-paris.fr *

INTERNET MOBILE :
m.ca-paris.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 26 quai de la Rapée
75012 Paris - 775 665 615 RCS PARIS - code APE 6419 Z
Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 008 015 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

**CREDIT AGRICOLE
DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

RIB FRANCE	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
	18206	00451	65036972089	74
IBAN ETRANGER	FR76 1820 6004 5165 0369 7208 974			BIC AGRIFRPP882

Domiciliation	Nom et adresse du titulaire
CAF IDFSUD (00451)	S.A.R.L. CHRONOPRIMEURS
Tél : 0146862408	2 RUE D ANGERS BAT A3 CP 40703 94584 RUNGIS CEDEX 2

FILVERT :

INTERNET :
www.ca-paris.fr *

INTERNET MOBILE :
m.ca-paris.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 26 quai de la Rapée
75012 Paris - 775 665 615 RCS PARIS - code APE 6419 Z
Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 008 015 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

30 002 231 435 000

SGE
Factures

207 276 kWh
215 179 kWh

CAR 30002231435000
211 228 kWh

Pointe 0 kWh
HPH 49 894 kWh
HPE 24 998 kWh
HCE 91 283 kWh
HCH 45 053 kWh

SGE (via EDS)

30 002 231 435 000

	HPH	HCH	HPE	HCE	Pointe	
Période	Pointe	Heures Pleines Hiver/Saison Haute	Heures Creuses Hiver/Saison Haute	Heures pleines été	Heures creuses été	Nature
6/02/2021 au 19/03/2021	1059		9979	5543	0	0 Réelle
9/01/2021 au 16/02/2021	2074		6973	4484	0	0 Réelle
9/12/2020 au 19/01/2021	2167		7552	4877	0	0 Réelle
8/11/2020 au 19/12/2020	1278		8146	4789	0	0 Réelle
9/10/2020 au 18/11/2020	0	5458	2818	4289	2190	Réelle
8/09/2020 au 19/10/2020	0	0	0	12942	6398	Réelle
9/08/2020 au 18/09/2020	0	0	0	10438	5207	Réelle
9/07/2020 au 19/08/2020	0	0	0	13004	6684	Réelle
8/06/2020 au 19/07/2020	0	0	0	15099	7254	Réelle
9/05/2020 au 18/06/2020	0	0	0	14075	6822	Réelle
8/04/2020 au 19/05/2020	0	0	0	12962	6331	Réelle
9/03/2020 au 18/04/2020	0	4275	2019	6766	3324	Réelle
30002231435000		48961	24530	89575	44210	
	48 961 kWh	24 530 kWh	89 575 kWh	44 210 kWh	0 kWh	207 276 kWh

Pointe 0 kWh
HPH 48 961 kWh
HCH 24 530 kWh
HPE 89 575 kWh
HCE 44 210 kWh
Estimation CAR (SGE) : 207 276 kWh

Factures

PDL : 300 022 314 350 00- ID N°0001 - FACTURATION PERIODE DU 25/01/2021 AU 24/02/2021

Vos références
Nom site : CHRONOPRIMEURS

Adresse du site
CHRONOPRIMEURS
RUE D'ANGERS
BAT BT B3
94150 RUNGIS

Date anniversaire : 31/08/2021

Puissances souscrites (kVA)

Pointe 78
Heures Pleines Hiver 78
Heures Creuses Hiver 78
Heures Pleines Eté 78
Heures Creuses Eté 78
Puissance pondérée 78

Données de comptage
Compteur PME-PMI 5 postes
Matricule compteur : 03163640069
Coefficient de lecture : 1

Pointe 0 kWh
HPH 50 828 kWh
HCH 25 465 kWh
HPE 92 990 kWh
HCE 45 896 kWh
Estimation CAR (SGE) : 215 179 kWh

Historique de la consommation du site

Energie active	16149	16608	17864	16384	19293	20807	22353	15688	15645	19340	14755	14213	14596
Période	janv-20	fevr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	janv-21
			0								0		
Heures Creuses Eté								0				0	

■ Estimé Enedis
■ Relié Enedis

18 149 kWh
16 608 kWh
17 854 kWh
16 384 kWh
19 293 kWh
20 897 kWh
22 353 kWh
19 688 kWh
15 645 kWh
19 340 kWh
14 755 kWh
14 213 kWh

215 179 kWh

	Quantité (kWh)	Prix unitaire	H.T.
Energie active			1296,35 €
Période du 19/12/2020 au 31/12/2020			
Mécanisme de capacité Pointe	908	0,00999	9,07 €
Mécanisme de capacité Heures Pleines Hiver	3166	0,00999	31,63 €
Mécanisme de capacité Heures Creuses Hiver	2045	0,00054	1,31 €
Période du 19/12/2020 au 13/01/2021			
Pointe	2167	0,08410	182,24 €
Heures pleines hiver	7552	0,08410	635,12 €
Heures creuses hiver	4877	0,06148	299,84 €
Période du 01/01/2021 au 18/01/2021			
Mécanisme de capacité Pointe	1269	0,02351	29,64 €
Mécanisme de capacité Heures Pleines Hiver	4386	0,02354	103,25 €
Mécanisme de capacité Heures Creuses Hiver	2832	0,00150	4,25 €
Abonnement (HT)	(kVA)		35,67 €
Période du 25/01/2021 au 24/02/2021		420,00 €/an	35,67 €

EDSB l'agence, SAS au capital de 100 000 €, immatriculée au RCS de GAP sous le n° 810 687 236, dont le siège social est situé Place Médecin Général Blanchard - 05100 BRIANCON.

Contact par téléphone : **04 92 21 51 57**, par mail : contact@edsb-lagence.fr ou sur le site internet www.edsb-lagence.fr

1. Client titulaire du contrat et Point de livraison

Raison sociale : CHRONOPRIMEURS

SIRET : 380 986 604 00037

Immatriculée au RCS de : Créteil

Titre/Prénom/Nom du Signataire : Mme Andrée JOSSE

Adresse Siège : 2 RUE D'ANGERS – CP 40703 – 94584 RUNGIS CEDEX

Forme juridique : SARL

Capital social : 100 000.00€

APE : 4631Z

Qualité : Gérant.

Coordonnées de l'interlocuteur :

Titre/Prénom/Nom : Mme Andrée JOSSE

Tél. 1 : 06 09 27 15 71

Tél. 2 :

Courriel : alexandra.j@chronoprimeurs.fr

L'objet du Contrat, la vente d'Electricité, est précisé à l'article II des Conditions Générales de Vente (CGV). Les Conditions Particulières de Vente (CPV) ont pour objet de préciser les modalités d'exécution du Contrat dont le(s) Point(s) De Livraison (PDL) est (sont) identifié(s) ci-dessous :

Nom et adresse du Site	GRD	PDL	FTA BT>36kVA	Puissances souscrites (kVA)			
				HPH	HCH	HPE	HCE
49 RUE D'ANGERS 94150 RUNGIS	Enedis	30002231850561	CU	90	90	90	90

Le Client informera EDSB l'agence par écrit, de tout changement relatif aux informations concernant ce(s) site(s) dans les plus brefs délais et au plus tard dans le mois suivant le changement.

Horosaisonnalité du TURPE BT > 36 kVA :

HPH : Heures Pleines Hiver	HCH : Heures Creuses Hiver	HPE : Heures Pleines Eté	HCE : Heures Creuses Eté
Hiver : du 1 ^{er} novembre au 31 mars		Eté : du 1 ^{er} avril au 31 octobre	

Les classes temporelles sont fixées localement par le gestionnaire de réseau de distribution en fonction des conditions d'exploitation des Réseaux Publics de Distribution (RPD). Elles sont communiquées à toute personne en faisant la demande.

2. Objet et durée du contrat

Le Client souscrit à l'offre du 09/04/2021 valable jusqu'au **16/04/2021 – 16H**.

Le contrat prend effet le **01/08/2021** et expire le **31/12/2025** sous réserve des dispositions de l'article III des CGV.

Le contrat sera reconduit expressément à son échéance contractuelle par périodes successives de 1 an, sauf en cas de résiliation notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception 30 jours avant l'échéance contractuelle annuelle concernée conformément à l'article XIV des CGV.

3. Prix

Les prix mentionnés dans le présent article sont des prix hors toutes taxes, impôts et contributions de toute nature, tel qu'indiqué à l'article VIII des CGV.

Abonnement Mensuel (€ HT)	Prix de la consommation (€ HT/kWh)			
	HPH	HCH	HPE	HCE
34,00	0,08721	0,06299	0,05095	0,03005

Les prix couvrent, pour le(s) Site(s) identifié(s) à l'article 1, la fourniture d'électricité et la fonction de Responsable d'Equilibre.

Cette offre comprend 0% Energie Verte (article VIII- 4 des CGV).

Les prix de fourniture sont à majorer, en fonction de la réglementation en vigueur :

- des coûts du mécanisme de capacité
- des coûts proportionnels au soutirage physique RTE de 0€/kWh.

Evolution des prix de fourniture

Les prix de la fourniture d'électricité indiqués dans le présent article peuvent être modifiés par EDSB l'agence à chaque échéance contractuelle conformément à l'article VIII.-1 des CGV. Les nouveaux prix seront communiqués par voie postale ou par courriel, au plus tard 45 jours avant leur date de prise d'effet à l'interlocuteur indiqué dans l'article 1. Le Client est réputé avoir accepté ces nouvelles conditions s'il ne résilie pas, par courrier recommandé avec accusé de réception, le contrat dans un délai de 30 jours avant l'échéance contractuelle annuelle. La résiliation est à adresser à l'attention du Service Commercial d'EDSB l'agence.

Mécanisme de capacité

Les prix de fourniture de chaque site seront majorés du coût de capacité. Ce coût supplémentaire, imposé par les pouvoirs publics, est applicable à tous les fournisseurs à compter du 1er janvier 2017. EDSB l'agence le refacture de plein droit, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, selon la formule suivante détaillée à l'article VIII-2 des CGV.

Coût capacité 2021 (€ HT/kWh) :

Coût capacité HPH	Coût capacité HCH	Coût capacité HPE	Coût capacité HCE
0.003	0.003	0.003	0.003

Accès régulé à l'électricité nucléaire historique (« ARENH »)

Cette offre prend en compte les droits à l'ARENH au prix en vigueur à la date de signature (42€/MWh - article VIII.- 3 des CGV) tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessous :

Horosaisonnalité : TURPE BT 36 4 index

Droit ARENH HPH	Droit ARENH HCH	Droit ARENH HPE	Droit ARENH HCE
0.00%	0.00%	124.34%	208.66%

Toute évolution de l'ARENH qui serait décidée par les pouvoirs publics sera répercutée à l'euro l'euro au Client.

Conformément à l'article VIII.-3 des CGV, dans le cas d'un arrêt ou d'une suspension du dispositif ARENH pour quelque motif que ce soit, ou dans le cas où la puissance ARENH allouée au Client varierait suite à une décision des pouvoirs publics ou suite à un dépassement du volume global maximal d'ARENH prévu à l'article L336-2 du Code de l'Energie, la quantité d'énergie électrique manquante ou excédentaire serait alors valorisée sur la base des prix de marché de gros de l'électricité en France.

L'obligation de capacité liée à l'ARENH manquante serait alors valorisée sur la base du prix de la première enchère publique de garantie de capacité relative à l'année concernée par cet événement et publiée par EPEX SPOT. L'ensemble sera répercuté sur la facture du Client.

4. Résiliation

Dans l'hypothèse où le Contrat est résilié à l'initiative du Client pour un motif autre que ceux énoncés dans l'article XIV des CGV, le Client sera redevable envers EDSB l'agence d'une indemnité de résiliation dont le montant sera fixé selon les modalités de l'article XIV des CGV.

5. Modalités de facturation et de règlement

Chaque facture mensuelle est émise sur la base des informations communiquées par le GRD à EDSB l'agence ou, à défaut, sur la base de prévisions de consommation du Client estimées par EDSB l'agence. Dès communication par le GRD des consommations réelles du Client, les éventuels écarts constatés entre les consommations estimées ayant servi de base à une facturation mensuelle et les consommations relevées par le GRD donneront lieu à une régularisation de facturation.

Les factures seront adressées au payeur désigné ci-dessous :

Nom du Payeur	Adresse du payeur	Adresse de facturation (si différente)
SARL CHRONOPRIMEURS	2 RUE D'ANGERS – CP 40703 94584 RUNGIS CEDEX	

Modes de règlement proposés par EDSB l'agence :

- Prélèvement automatique ☒ Remplir le mandat de prélèvement SEPA joint + RIB
- Virement bancaire ☐ A EDSB l'agence, avec numéro de(s) facture(s) en libellé :
IBAN FR76 1009 6182 1200 0584 9530 134 - BIC : CMCIFRPP
- Carte bancaire ☐ Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence à Briançon, par téléphone, ou par internet
- Espèces ☐ Paiements réalisables à l'accueil d'EDSB l'agence à Briançon
- Chèque bancaire ☐ A l'ordre d'EDSB l'agence exclusivement, avec numéro de(s) facture(s) au dos du chèque

Lorsque les factures sont réglées par chèque, ils sont à libeller à l'ordre d'EDSB l'agence exclusivement. Afin d'en permettre le traitement, ils doivent être adossés des références de la - ou des - facture(s) réglée(s). Sans indication sur l'affectation du règlement par chèque, ou pour quelque manquement du fait du client, le chèque sera retourné au client qui devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Lorsque les factures sont réglées par virement bancaire, le libellé du virement doit contenir les références de la ou des factures réglées. Sans indication sur l'affectation du règlement par virement, ou pour quelque manquement du fait du client, le virement ne pourra être affecté au compte du client, qui devra alors se manifester par écrit précis, et le client devra alors supporter les conséquences du délai supplémentaire pour facture non réglée.

Délai de paiement :

Conformément à l'article X- 1 des CGV, le règlement des factures sera effectué dans un délai de **15 jours** suivant la date d'émission des factures. Les factures sont émises et adressées tous les mois. Aucune minoration ne sera accordée pour le paiement anticipé. Les règlements reçus après la date d'exigibilité feront l'objet de facturation de frais, conformément à l'article X.- 2 des CGV.

Garantie :

Au titre du présent Contrat, un dépôt de garantie d'un montant de 0 € sera facturé par EDSB l'agence sur la première facture d'Électricité émise. Ce dépôt n'est pas soumis à la TVA et n'est pas productible d'intérêt. Sous réserve de ne pas avoir été utilisé à concurrence de sommes dues par le Client durant le Contrat, le dépôt sera restitué sur la dernière facture émise au titre du Contrat et viendra en déduction de cette dernière.

SARL CHRONO PRIMEURS
2, Rue d'Angers - CP 40703
94584 Rungis Cedex
Tél. 01.46.87.60.27 - Fax 01.46.87.61.67
Siret 380 986 604 00037

6. Services associés

Votre contrat inclut les services suivants sans surcoût :

- Accueil physique du lundi de 13h30 à 16h, et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h
- Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 au **04 92 21 51 57**
- Un interlocuteur disponible à l'adresse : contact@edsb-lagence.fr
- Service Espace Client 24h/24 en ligne sur l'espace personnalisé du site www.edsb-lagence.fr
- Alerte mensuelle sur facturation en cas d'écarts significatifs
- Bilan annuel
- Demandes diverses auprès du GRD (sauf en cas de panne) dont la prestation de changement de fournisseur

Le Client peut accéder à l'aide-mémoire du consommateur d'énergie qui recense les droits dans le cadre des contrats de fourniture d'énergie sur le site : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Consommation/faq-sur-ouverture-des-marches-electricite-et-gaz-naturel>

7. Acceptation Client

Le Client atteste choisir EDSB l'agence comme fournisseur d'électricité. Le client déclare que son Contrat auprès de son ancien Fournisseur aura pris fin à la date d'effet du présent contrat. Le cas échéant, le Client autorise EDSB l'agence à faire toutes les démarches auprès du GRD pour effectuer le changement de Fournisseur. Le Client donne mandat à EDSB l'agence pour obtenir auprès du GRD les informations de mesures de consommation passées et à venir du(es) Point(s) de Livraison concerné(s) par ce contrat. Le client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les accepte. Le Client reconnaît avoir pris connaissance de l'annexe des CGV précitées, relative à l'accès et à l'utilisation du Réseau, mise à disposition sur le site Internet www.edsb-lagence.fr et les accepte. Les présentes conditions particulières se substituent en tant que de besoin aux accords antérieurs et prévalent sur les conditions générales en cas de contradiction avec celles-ci.

Fait en un exemplaire, à Rungis cedex, le 14/04/2021.

NOM, Prénom du titulaire + signature : Joseph Andrée, Gérante

Ou NOM Prénom du Mandataire + qualité + signature :

☐ En cochant cette case le Mandataire atteste disposer d'un mandat signé par le Client et le tenir à disposition d'EDSB l'agence à sa demande

Cette offre doit être signée et dûment complétée par une personne habilitée.
Les pièces à joindre : Kbis + relevé d'identité bancaire + copie CNI

SARL CHRONO PRIMEURS

2, Rue d'Angers - CP 40703
94584 Rungis Cedex
Tél. 01.46.87.60.27 - Fax : 01.46.87.61.67
Siret 380 986 604 00037

8. Mandat de prélèvement SEPA

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

RUM :

En signant ce formulaire vous autorisez, EDSB l'agence à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'EDSB l'agence.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA
FR69ZZZ807554

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER	CRÉANCIER
CHRONO PRIMEURS - 2 Rue d'Angers CP40703 94584 Rungis cedex	EDSB l'agence Place Médecin Général Blanchard - BP 6 05105 BRIANÇON CEDEX

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER (RIB correspondant à joindre OBLIGATOIREMENT)	
IBAN : FR76 1820 6004 5165 0369 7208 974	BIC : AGRIFR PP882

Type de paiement :

- ☒ Paiement récurrent/répétitif (chaque facture ou mensuel)
☐ Paiement ponctuel (une seule facture)

Réf. PDL : 30002231850561

Fait à : Rungis **SARL CHRONO PRIMEURS**
Signature
Le : 14/04/2021 2, Rue d'Angers - CP 40703
94584 Rungis Cedex
Tél. 01.46.87.60.27 - Fax : 01.46.87.61.67
Siret 380 986 604 00037

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

**CREDIT AGRICOLE
DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

RIB FRANCE	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
	18206	00451	65036972089	74
IBAN ETRANGER	FR76 1820 6004 5165 0369 7208 974			BIC AGRIFRPP882

Domiciliation	Nom et adresse du titulaire
CAF IDFSUD (00451)	S.A.R.L. CHRONOPRIMEURS
Tél : 0146862408	2 RUE D ANGERS BAT A3 CP 40703 94584 RUNGIS CEDEX 2

FILVERT :

INTERNET :
www.ca-paris.fr *

INTERNET MOBILE :
m.ca-paris.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 26 quai de la Rapée
75012 Paris - 775 665 615 RCS PARIS - code APE 6419 Z
Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 008 015 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

**CREDIT AGRICOLE
DE PARIS ET D'ILE-DE-FRANCE**

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

RIB FRANCE	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
	18206	00451	65036972089	74
IBAN ETRANGER	FR76 1820 6004 5165 0369 7208 974			BIC AGRIFRPP882

Domiciliation	Nom et adresse du titulaire
CAF IDFSUD (00451)	S.A.R.L. CHRONOPRIMEURS
Tél : 0146862408	2 RUE D ANGERS BAT A3 CP 40703 94584 RUNGIS CEDEX 2

FILVERT :

INTERNET :
www.ca-paris.fr *

INTERNET MOBILE :
m.ca-paris.fr *

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit
Siège social : 26 quai de la Rapée
75012 Paris - 775 665 615 RCS PARIS - code APE 6419 Z
Société de courtage d'assurances, immatriculée sous le n° 07 008 015 au Registre de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances)

* Frais de communication facturés par votre opérateur télécom

30 002 231 850 561

SGE 214 505 kWh
Factures 215 132 kWh

CAR 30002231850561
214 819 kWh

Pointe 0 kWh
HPH 51 673 kWh
HPE 26 110 kWh
HCE 92 737 kWh
HCH 44 298 kWh

SGE (via EDS)

30 002 231 850 561

	HPH	HCH	HPE	HCE	Pointe	
Période	Heures Pleines Hiver/Saison Haute	Heures Creuses Hiver/Saison Haute		Heures pleines été	Heures creuses été	Nature
6/02/2021 au 19/03/2021	10180	5138		0	0	Réelle
9/01/2021 au 16/02/2021	8985	4555		0	0	Réelle
9/12/2020 au 19/01/2021	10379	5110		0	0	Réelle
8/11/2020 au 19/12/2020	11417	5896		0	0	Réelle
9/10/2020 au 18/11/2020	6817	3645		5361	2716	Réelle
8/09/2020 au 19/10/2020	0	0		11244	5313	Réelle
9/08/2020 au 18/09/2020	0	0		14820	6848	Réelle
9/07/2020 au 19/08/2020	0	0		14788	7399	Réelle
8/06/2020 au 19/07/2020	0	0		14141	6508	Réelle
9/05/2020 au 18/06/2020	0	0		13168	6097	Réelle
8/04/2020 au 19/05/2020	0	0		12579	5961	Réelle
9/03/2020 au 18/04/2020	3820	1728		6501	3391	Réelle
30002231850561	51598	26072		92602	44233	214505
	51 598 kWh	26 072 kWh	92 602 kWh	44 233 kWh	0 kWh	214 505 kWh

Pointe 0 kWh
HPH 51 598 kWh
HCH 26 072 kWh
HPE 92 602 kWh
HCE 44 233 kWh
Estimation CAR (SGE) : 214 505 kWh

Factures

PDL : 300 022 318 505 61- ID N°0001 - FACTURATION PERIODE DU 25/01/2021 AU 24/02/2021

Vos références
Nom site : CHRONOPRIMEURS

Adresse du site
CHRONOPRIMEURS
49 RUE D'ANGERS
BAT B3
94150 RUNGIS

Tarif non réglementé
Segment: C4
Offre Horizon Dissocié Electricité
Option tarifaire : Courte Utilisation

Date anniversaire : 31/08/2021

Heures Pleines Hiver
Heures Creuses Hiver
Heures Pleines Eté
Heures Creuses Eté
Puissance pondérée

Puissances souscrites (kVA)
90
90
90
90
90

Données de comptage
Compteur PME-PMI 4 postes
Matricule compteur : 031636400728
Coefficient de lecture : 1

Pointe 0 kWh
HPH 51 749 kWh
HCH 26 148 kWh
HPE 92 873 kWh
HCE 44 362 kWh
Estimation CAR (factures) : 215 132 kWh

Historique de la consommation du site

Energie active 16188 14082 14704 15440 16540 19265 20649 22187 21688 16557 18539 17313 15485
Période janv-20 févr-20 mars-20 avr-20 mai-20 juin-20 juil-20 août-20 sept-20 oct-20 nov-20 déc-20 janv-21

■ Estimé Enedis
■ Relevé Enedis

Energie active

Période du 19/12/2020 au 31/12/2020
Mécanisme de capacité Heures Pleines Hiver
Mécanisme de capacité Heures Creuses Hiver
Période du 19/12/2020 au 18/01/2021
Heures pleines hiver
Heures creuses hiver
Période du 01/01/2021 au 18/01/2021
Mécanisme de capacité Heures Pleines Hiver
Mécanisme de capacité Heures Creuses Hiver
Abonnement (HT)
Période du 25/01/2021 au 24/02/2021

Quantité (kWh)	Prix unitaire	H.T.
		1378,21 €
4352	0,00999	43,48 €
2142	0,00064	1,37 €
10379	0,08410	872,87 €
5110	0,06148	314,16 €
6027	0,02354	141,88 €
2968	0,00150	4,45 €
(kVA)		35,67 €
	420,00 €/an	35,67 €

16 188 kWh
14 082 kWh
14 704 kWh
15 440 kWh
18 540 kWh
19 265 kWh
20 649 kWh
22 187 kWh
16 557 kWh
18 539 kWh
17 313 kWh
21 668 kWh
215 132 kWh